



## **SERVICE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS**



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

**C.C.A.S.  
Mairie de Toury  
5, place Suger  
28310 TOURY  
Tél : 02.37.90.50.60**

### **Article premier – Objet :**

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer à la déchetterie, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie de Toury proposent à ses habitants une collecte de déchets verts en porte à porte qui sera réalisée par le personnel communal.

#### **Les déchets concernés sont :**

- branchages et petites tailles
- tontes
- feuilles
- déchets floraux et de massifs

#### **À l'exclusion de tout autre**

Ces déchets seront emmenés à la déchetterie de Janville. Ils feront l'objet d'un recyclage et valorisés en compost.

### **Tout abus entraînera la suspension du service**

### **Article 2 – Bénéficiaires :**

Ce service s'adresse aux personnes :

- âgées de 70 ans et plus
- à mobilité réduite

### **Article 3 – Périodicité :**

La collecte se fera à raison de **deux mardis par mois** au cours des mois de Mars – Avril – Mai – Juin – Juillet - Septembre – Octobre – Novembre.

### **Article 4 – Inscription et réservation :**

Les personnes désirant utiliser ce service doivent s'inscrire en Mairie.

La collecte est organisée sur appel téléphonique auprès de la Mairie : **02.37.90.50.60.**

Vous avez jusqu'au **lundi 12 heures, qui précède la collecte, pour vous inscrire.**

### **Article 5 – Fonctionnement et obligations :**

L'utilisateur devra être en possession de la carte d'accès à la déchetterie. Cette carte est délivrée par la déchetterie de Janville sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour ce ramassage, seuls les sacs biodégradables préalablement achetés en Mairie seront collectés.

Vous êtes invités à déposer vos sacs de déchets verts sur le trottoir devant votre domicile le midi de la collecte, sans gêner la circulation des piétons.

### **Article 6 – Tarifs :**

Les sacs biodégradables vous seront facturés par le Trésor Public, 25 euros le lot de 10 sacs.

### **Article 7 :**

Le présent règlement a été validé lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Le 11 janvier 2018.

Laurent LECLERCQ  
Président du C.C.A.S.